



Aérosol de marquage à séchage rapide pour marquer la pierre, le béton, l'asphalte et le métal. L'aérosol de marquage a une couverture très élevée, est résistant à l'usure, à l'essence, aux produits chimiques et aux intempéries.

**N° comm.:** 000028, 000029, 000030, 000031

### Qualité & propriétés

Couverture très élevée  
Résistante à l'usure  
Résistant à l'essence, aux produits chimiques et aux intempéries  
Séchage rapide

### Données physiques & chimiques

Base: Résine acrylique  
Nom de la couleur:

- bleu
- rouge
- blanc
- jaune

Odeur: Neutre  
Efficacité: 600 ML – 40 m<sup>2</sup>  
Sec au toucher: 30 - 60 min  
Totalemment sec: 24 h  
Supports: Pierre, béton, asphalte et métal.  
Température de fonctionnement minimale: 10 °C  
Température de fonctionnement maximale: 25 °C  
Point d'inflammabilité: n.a.  
Contenu: 600 ML

### Mode d'emploi

Avant utilisation, lisez attentivement les instructions sur l'emballage et agissez en conséquence.  
La surface doit être propre, sèche et exempte de graisse.  
L'aérosol doit être à température ambiante. Meilleure température de traitement 10 à 25 °C.  
Avant utilisation, agiter l'aérosol pendant 2 minutes et vaporiser sur un échantillon.  
Appliquer l'aérosol de marquage à la largeur souhaitée.  
Après utilisation, nettoyer la valve (tenir l'aérosol à l'envers et appuyer sur la buse pendant environ 5 secondes).  
Le temps de séchage dépend de la température ambiante, de l'humidité dans l'air et de l'épaisseur de la laque appliquée.

### Sain pour l'environnement

European Aerosols s'engage à appliquer des formules sans ingrédients restreints ou critiques et à obtenir les meilleures performances possible. Les bouchons et les emballages sont fabriqués à partir de matériaux recyclables.

### Élimination

Seuls les bombes, pots ou bidons complètement vides doivent être mis dans une benne de recyclage ou dans un conteneur approprié pour les déchets valorisables. Les bombes, pots ou bidons qui ne sont pas vides doivent être éliminés en tant que «déchets spéciaux».

### Marquage/Étiquetage

Tous les produits fabriqués par European Aerosols sont conformes aux réglementations en vigueur en matière d'étiquetage, conformément à la Directive 1999/45/CE relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses. Tous les aérosols correspondent aux TRGS200 et TRG300, ainsi qu'à la Directive 75/324/EWG dans sa variation actuelle.

**À compter du Août 4, 2025** – Cette version remplace toutes les versions publiées antérieurement.